



Grenville-sur-la-Rouge

## Avis public de la tenue d'une consultation écrite

(état d'urgence sanitaire)

### AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE TRANSMETTRE DES COMMENTAIRES À PROPOS DU RÈGLEMENT NUMÉRO RU-931-06-2020

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

1. Lors de la séance tenue le 11 mai 2021, le conseil a adopté le **premier projet de règlement numéro RU-931-06-2020**, modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 :

- en ajoutant au **Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations** de la **SECTION 4 : COMPATIBILITÉ DES USAGES**, au sein de l'affectation Rurale, un nouveau point (o<sup>25</sup> : Compatible sous conditions) au sein de la colonne I3 : Industrie d'exploitation des ressources ainsi qu'une nouvelle condition particulière, laquelle se lit comme suit :

25 Les sablières pourront être permises sur un terrain public (ou municipal).

- en ajoutant une phrase au 5<sup>e</sup> point (\*) de l'article **28 Activités et constructions interdites sur l'ensemble du territoire ou sur une partie du territoire**, laquelle se lit comme suit :
  - Les carrières et les sablières ajout : (terres privées).

2. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Adresse postale :

Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge  
88, rue des Érables  
Grenville-sur-la-Rouge (Québec)  
J0V 1B0

OU

Adresse courriel :

info@gslr.ca

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité, dont l'adresse est :  
gslr.ca.

**Avis donné le 20 mai 2021**

Marc Beaulieu  
Directeur général et secrétaire-trésorier